

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20220920-22-06-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022 Affichage : 20/09/2022

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 20 SEPTEMBRE 2022 -

DÉCISION N° 22 - 06 - 045

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 17 mai 2022 s'est réuni le mardi 20 septembre 2022 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents:

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Excusé:

Pierre DEVEDEUX (Vice-président)

Décision 12 : L'avenant au marché de nettoyage des locaux du centre départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Le présent avenant vise à modifier les conditions d'exécution du marché de nettoyage des locaux du CDIS de la Loire confié à la société ONET SERVICES depuis 2019.

En effet, suite aux travaux d'extension du plateau technique réalisés dernièrement, cet avenant intègre et met à la charge du titulaire les prestations périodiques journalières et bihebdomadaires prévues au cahier des charges concernant ces nouveaux locaux.

Le montant global de cette modification représente une plus-value annuelle de 1 485,85 € HT (1 783,01 € TTC), soit une augmentation de 1,98 % du montant HT initial du marché établi à 75 184,58 € HT (90 221,50 € TTC) et réévalué en conséquence à 76 670,42 € HT (92 004,50 € TTC).







Vu le rapport présenté par la Présidente, Le bureau prend la décision suivante :

Article unique : Le bureau approuve le projet d'avenant numéro 1 relatif au marché de nettoyage des locaux du centre départemental d'incendie et de secours de la Loire et autorise la Présidente à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Marianne DARFEUILLE